LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2014 MET EN ŒUVRE UNE PARTIE DU PACTE DE RESPONSABILITÉ.
PARMI LES MESURES ADOPTÉES, FIGURE UNE NOUVELLE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU POUR CERTAINS MÉNAGES.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

LA RÉDUCTION D'IMPÔT EST ACCORDÉE UNIQUEMENT AUX CONTRIBUABLES DOMICILIÉS FISCALEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE OU DANS LES DOM (Y COMPRIS MAYOTTE).

QUEL EST LE MONTANT DE CETTE RÉDUCTION ?

CETTE RÉDUCTION D'IMPÔT S'ÉLÈVE AU MAXIMUM À **350 €** POUR UNE PERSONNE SEULE (CÉLIBATAIRE, DIVORCÉE OU VEUVE) ET À **700 €** POUR UN COUPLE (MARIÉ OU PACSÉ).
SON MONTANT VARIE EN FONCTION DU REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE ET DU NOMBRE DE PARTS INDIQUÉS SUR VOTRE AVIS D'IMPÔT.
LA RÉDUCTION D'IMPÔT VIENT DIMINUER LE MONTANT QUE VOUS AURIEZ DÛ PAYER. ELLE NE DONNE PAS DROIT À UNE RESTITUTION.
POUR EN BÉNÉFICIER À TAUX PLEIN, LE MONTANT DU REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DOIT ÊTRE INFÉRIEUR À **13 795 €** POUR UNE PERSONNE SEULE ET **27 590 €** POUR UN COUPLE.
CES LIMITES SONT MAJORÉES DE 3 536 € POUR CHAQUE DEMI-PART SUPPLÉMENTAIRE.

PERSONNE SEULE (1 PART)

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

INFÉRIEUR À 13 795 €	COMPRIS ENTRE 13 795 € ET 14 144 €	SUPÉRIEUR À 14 144 €
RÉDUCTION D'IMPÔT 350 €	RÉDUCTION D'IMPÔT COMPRISE ENTRE 350 € ET 1€	PAS DE RÉDUCTION D'IMPÔT

COUPLE (2 PARTS)

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

INFÉRIEUR À 27 590 €	COMPRIS ENTRE 27 590 € ET 28 289 €	SUPÉRIEUR À 28 289 €
RÉDUCTION D'IMPÔT 700 €	RÉDUCTION D'IMPÔT COMPRISE ENTRE 700 € ET 1€	PAS DE RÉDUCTION D'IMPÔT

COMMENT SAVOIR SI VOUS EN BÉNÉFICIEZ ?

UN SIMULATEUR EST D'ORES ET DÉJÀ DISPONIBLE SUR IMPOTS.GOUV.FR. VOUS POUVEZ EFFECTUER VOS CALCULS DÈS À PRÉSENT.

VOUS N'AVEZ AUCUNE DÉMARCHE PARTICULIÈRE À EFFECTUER, NI À CORRIGER VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS INITIALEMENT DÉPOSÉE. LES AVIS DISPONIBLES DÈS LE 11 AOÛT DANS VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR IMPOTS.GOUV.FR OU QUI SERONT REÇUS PAR LA POSTE, TIENNENT COMPTE DE CETTE NOUVELLE MESURE LÉGISLATIVE. SI VOUS BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION D'IMPÔT, SON MONTANT SERA CLAIREMENT INDIQUÉ SUR VOTRE AVIS.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
JUILLET 2014

RENDEZ-VOUS SUR IMPOTS.GOUV.FR

RETROUVEZ LA DGFIP
SUR FACEBOOK ET TWITTER

CE DÉPLIANT EST UN DOCUMENT SIMPLIFIÉ. IL NE PEUT SE SUBSTITUER AUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES AINSI QU'AUX INSTRUCTIONS APPLICABLES EN LA MATIÈRE.

IMPOTS.GOUV.FR

FINANCES PUBLIQUES

La nouvelle réduction d'impôt sur le revenu 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS